États financiers

Exercice se terminant le 31 mars 2023

Table des matières

Exercice se terminant le 31 mars 2023

	<u>Page</u>
RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS	
ÉTATS FINANCIERS	
État de la situation financière	1
État de l'évolution de l'actif net	2
État des résultats	3
État des flux de trésorerie	4
Notes complémentaires aux états financiers	5 - 7



RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

u conseil d'administration de Conseil Jeunesse Provincial Inc

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Conseil Jeunesse Provincial Inc, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2023 et les état des résultats, états de l'évolution de l'actif net et flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but-lucratif (NCOSBL).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

esponsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux (NCOSBL), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.



Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de livrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière:
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation:
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Winnipeg, Manitoba 11 août 2023 Talbot et Associés Comptables professionnels agréés

État de la situation financière

Au 31 mars 2023

		2023	2022
ACTIF			
ACTIF À COURT TERME			
Encaisse Placements Subvention à recevoir et comptes débiteurs Sommes à recevoir des agences gouvernementales Stocks Frais payés d'avance	\$	131 032 4 652 29 540 2 944 18 855 6 443	\$ 137 921 4 595 78 103 1 587 13 287 8 203
	<u>\$</u>	193 466	\$ 243 696
PASSIF ET L'ACTIF NET			
PASSIF À COURT TERME			
Fournisseurs et charges à payer Apports reportés	\$	11 437 -	\$ 23 712 10 000
		11 437	33 712
ACTIF NET		182 029	209 984
	\$	193 466	\$ 243 696

Approuvé au nom du conseil :

État de l'évolution de l'actif net Exercice se terminant le 31 mars 2023

	2023	2022
ACTIF NET - AU DÉBUT DE L'EXERCICE Redressements sur exercice antérieur (Note 4)	\$ 196 697 13 287	\$ 201 508
ACTIF NET - AU DÉBUT DE L'EXERCICE	209 984	201 508
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	(27 955)	8 476
ACTIF NET - À LA FIN DE L'EXERCICE	\$ 182 029	\$ 209 984

État des résultats

Exercice se terminant le 31 mars 2023

		2023	2022
PRODUITS			
Gouvernement du Canada - Programmation	\$	237 000	\$ 210 000
Fédération de la jeuness canadienne-française	·	61 616	58 585
Province du Manitoba - Éducation et formation		35 200	34 000
Francofonds		22 145	27 605
Fondation communautaire du Canada		_	86 730
Gouvernement du Canada - Projet - Vie Communautaire		_	8 190
Gouvernement du Canada - remboursement du salaire		_	3 172
		355 961	428 282
Divers		29 024	18 969
Commandites		28 960	29 497
Inscriptions		15 797	4 550
Intérêts		1 681	59
Charges remboursables et autres		628	10 994
Onarges remboursables et autres	_	020	10 334
		432 051	492 351
CHARGES			
Assurance		3 188	2 360
Déplacements et transport		12 278	3 856
Fournitures et équipement		5 597	12 061
Frais bancaires		488	115
Frais professionnels		34 225	42 436
Honoraires		84 178	139 840
Inscriptions, cotisations et adhésions		6 394	9 347
Loyer		15 036	15 455
Matériaux		8 462	22 728
Nourritures et hébergement		18 307	8 732
Publicité et promotion		20 741	18 921
Salaires et avantages sociaux		246 613	267 611
Téléphone et internet		4 499	4 145
		460 006	547 607
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORTS AUX CHARGES			,
AVANT AUTRES PRODUITS		(27 955)	(55 256)
AUTRES PRODUITS			
Gouvernement du Canada - Subvention salariale d'urgence du Canada		-	62 936
Gouvernement du Canada - Subvention d'urgence du Canada pour le loyer		-	796
		-	63 732
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORTS AUX CHARGES	\$	(27 955)	\$ 8 476

État des flux de trésorerie

Exercice se terminant le 31 mars 2023

		2023	2022
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION :			
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges Variation nette des éléments hors liquidité du fond de roulement:	\$	(27 955)\$	8 476
Subventions et comptes débiteurs		48 563	46 302
Sommes à recevoir des agences gouvernementales		(1 357)	(1 588)
Stocks		(5 568)	(13 287)
Frais payés d'avance		1 760	(5 814)
Fournisseurs et charges à payés		(12 275)	(26 942)
Produits reportés		(10 000)	(13 970)
Somme à payer aux agences gouvernementaux		-	(55)
		(6 832)	(6 878)
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT :			
Intérêts réinvestis		(57)	(59)
AUGMENTATION DE L'ENCAISSE		(6 889)	(6 937)
ENCAISSE - au début de l'exercice		137 921 [°]	144 858 [°]
ENCAISSE - à la fin de l'exercice	\$	131 032 \$	137 921

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice se terminant le 31 mars 2023

1. STATUT ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

Conseil Jeunesse Provincial Inc (l'organisme) est porte parole de la jeunesse d'expression française au Manitoba âgée entre 14 et 25 ans qui développe la capacité et la volonté de celle-ci à participer activement à sa francophonie. L'organisme a comme vision d'assurer le plein épanouissement de la jeunesse d'expression française au Manitoba.

La société est incorporé sous l'acte des corporations du Manitoba par une charte sans capital-action. Comme tel, il est exempt d'impôt sous le paragraphe 149(I) de l'acte de l'impôt sur le revenu au Canada.

2. CONVENTIONS ET PRATIQUES COMPTABLES

a. Méthode de comptabilité

L'organisme établit ses états financiers selon les Normes comptables pour les organismes sans but lucratif du Canada (NCOSBL).

b. Encaisse et placement à court terme

L'encaisse comprend les encaisses et les placements hautement liquides qui viendront à échéance dans trois mois ou moins de la date d'acquisition.

c. Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif oblige la direction à faire des estimations et à poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs et sur les informations présentées au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date de clôture ainsi que sur les montants des produits et des charges de l'exercice. Les chiffres réels pourraient différer de ces estimations.

d. Constatation des produits

L'organisme applique la méthode de reports pour comptabiliser les apports.

Les apports affectés aux activités de fonctionnement sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits au cours de l'exercice où ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les subventions sont constatées à titre de produits au cours de la période à laquelle elles se rapportent.

Les inscriptions et les commandaites sont constatées à titres de produits au cour de l'exercice pour lequels elles se rapportent.

Les intérêts sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

Notes complémentaires aux états financiers Exercice se terminant le 31 mars 2023

2. Conventions et pratiques comptables

e. Immobilisations et amortissement

Les achats d'immobilisations sont portés aux charges de l'exercice. Il est à noter que des dépenses de 2 900\$ pour l'achat d'un ordinateur Mac durant l'année en cours. En 2022, 4 158\$ pour de l'équipement électronique tel qu'un téléphone célulaire, des tablettes et un projecteur ont été portés aux dépenses ainsi que des meubles au montant de 1 820\$.

f. Stocks

Les stocks consiste de l'inventaire de la boutique en fin d'année totalisant 18 855 \$ (2022 - 13 287 \$ et est évalué à 85% de la valeur du prix de vente.

g. Évaluation des instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

L'actifs financiers évalués subséquemment au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des comptes débiteurs, subvention à recevoir et autres créances. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des fournisseurs et des charges à payer, et sommes dues à des agences gouvernementales.

3. MARGE DE CRÉDIT

L'organisme détient une marge de crédit non utilisée ayant une limite de 4 000\$. La marge de crédit porte un taux préférentiel de l'institution financière plus 2,25% ou 5,7% au 31 mars 2023 (5,25% au 31 mars 2022). Les intérêts sont payables mensuellement. Le montant est payable à vue.

4. REDRESSEMENTS SUR EXERCICE ANTÉRIEUR

Au cour de l'exercice, l'organisme a déterminé que certains montant liés à l'exercice terminé le 31 mars 2022 étaients présentés en erreur. Par conséquent, les montants comparatifs présentés dans ces états financiers ont été retraité comme suit.

	redr	tant avant essement 1 mars	Correction d'erreur			Montant retraité		
Stocks	\$	-	\$	13 287	\$	13 287		
Charges - Publicité et promotion		32 208		(13 287)		18 921		
Excédent (Insuffisance) des produits par rapports aux charges	\$	(4 811)	\$	13 287	\$	8 476		

Notes complémentaires aux états financiers Exercice se terminant le 31 mars 2023

5. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres on été retraités pour les rendre conforme à la présentation de l'exercice courante.

6. DIVULGATION DE RÉMUNÉRATION

Aucun employé n'a reçu une rémunération au-delà de 85 000\$ au courant de l'exercice.

7. ENGAGEMENTS

Conseil Jeunesse Provincial s'est engagé à une entente de bail de loyer avec Le Centre Culturel Franco-Manitobain. L'organisme s'est engagé à verser un montant de loyer annuel de 8 330\$ devant être versé en des mensualités le 1er jour de chaque mois à partir du 1er janvier 2020. Le bail est automatiquement renouvelée pour une période de 12 mois, a moins d'avis contraire livré 60 jours avant son échéance.

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

Conseil Jeunesse Provincial par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. L'analyse suivante présente l'exposition de l'organisme aux risques importants à la date du bilan, soit au 31 mars 2023:

Risque de taux d'intérêt

Conseil Jeunesse Provincial est exposée au risque de taux d'intérêt relativement aux instruments financiers de l'encaise et la marge de crédit.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte couru par l'organisme lorsqu'une contrepartie ne réussit pas à respecter ses obligations contractuelles. L'organisme n'est pas exposée au risque de credit significatif puisque les subventions et comptes à recevoir comprennent principalement des soldes dus des gouvernements provincial et fédéral.